

Initiatives ministérielles

Ainsi, il y a l'aide fiscale aux petites entreprises. Le Canada continue d'avoir un des régimes fiscaux les plus avantageux pour les petites entreprises parmi les pays industrialisés. L'énoncé économique et financier présenté en décembre 1992 contenait des mesures à court terme visant à aider les petites entreprises à créer des emplois et à stimuler les investissements.

Un des points litigieux auxquels nous semblons être confrontés ici, c'est le fait que nous ayons décidé soudainement d'apporter d'importantes modifications à la Loi sur l'assurance-chômage.

Ma circonscription, Timiskaming, traverse une période très difficile. Le taux de chômage atteint environ 30 p. 100 dans cette région. Depuis le moment où ces mesures ont été annoncées, en décembre, jusqu'à vendredi dernier, je n'ai reçu qu'un seul appel. La grande majorité des chômeurs sont des personnes qui cherchent de l'emploi, et ils disent: «Enfin, il était temps qu'on fasse quelque chose.»

Il était temps qu'on apporte des changements parce que nous ne pouvons plus nous permettre de payer pour les gens qui se prélassent en Floride, de payer pour les gens qui décident de ne pas travailler pendant un moment pour aller à la chasse à l'orignal, ou de payer pour ceux qui sont simplement fatigués de faire ce qu'ils font et qui préfèrent rester à la maison et recevoir des prestations d'assurance-chômage.

L'assurance-chômage n'a pas été prévue comme mesure de compensation pour des gens qui décident de ne plus travailler. C'est une mesure de protection sociale qui est là pour les Canadiens qui ont vraiment besoin d'aide. C'est cela, au fond. Nous essayons de secourir ceux qui ont besoin de notre assistance.

C'est une autre affaire que celle d'une personne employée dans une petite entreprise qui décide, un beau matin, qu'elle n'a pas envie de travailler et qu'elle va quitter son emploi. C'est une perte sèche pour le chef de petite entreprise qui a payé la formation de ce travailleur.

Ce genre d'attitude explique aussi une grande réticence à engager de nouveaux travailleurs. Les entrepreneurs ont pu avoir une ou deux mauvaises expériences: ils ont embauché des gens et dépensé des milliers de dollars en formation. Et tout à coup, le type décide que le travail ne lui plaît plus et il s'en va. Voilà le message que nous recevons.

Si on examine les dispositions fiscales sur les investissements dans la petite entreprise, les dispositions relatives aux REER et les modifications apportées à l'exonération cumulative de 500 000 \$ de gains en capital, on constate

que ces mesures ont aidé les entreprises et le grand public.

J'ai essayé donner aux députés une vue d'ensemble de ce que le gouvernement a essayé de faire. Ce n'est pas facile de se retrouver dans une position comme celle qui était la nôtre en 1984. Les coffres étaient vides. Tout le monde se demandait comment nous allions pouvoir donner une aide quelconque.

Il faut que les Canadiens se serrent les coudes s'ils veulent que leur pays prospère. Personne n'aime payer des impôts. Personne ne veut le faire. Mais tous les députés à la Chambre aujourd'hui et la vaste majorité des Canadiens ont bien de la chance. Nous avons un excellent niveau de vie. Si nous voulons que nos enfants et nos petits-enfants aient le même, nous devons obligatoirement remettre de l'ordre dans nos affaires.

J'espère vraiment que les Canadiens vont interroger au cours des deux prochains mois ceux qui vont partir en campagne et faire miroiter toutes sortes de promesses. Combien coûteront-elles aux Canadiens? Y aura-t-il de nouvelles coupes ou de nouveaux impôts? C'est la question que les Canadiens devront poser à tous les candidats qui leur feront des promesses.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, le député de Timiskaming a parlé plus du projet de loi sur l'assurance-chômage que du projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui et qui traite de l'impôt sur le revenu.

Je connais bien la circonscription qu'il représente, puisque j'y suis née et que j'y ai grandi. Je suis au courant du taux de chômage qui sévit dans cette région. En toute franchise, je me demande si beaucoup de gens sont prêts à quitter leur emploi parce qu'ils ont le goût de passer l'hiver en Floride tout en touchant leurs prestations d'assurance-chômage.

De plus, les fraudeurs sont passibles d'une amende extrêmement sévère, qui peut atteindre jusqu'à 200 ou 300 p. 100 du montant des prestations qu'ils ont touchées.

En plus de l'amende, les fraudeurs doivent rendre l'argent qui leur a été versé. Ne tentons plus de faire croire aux Canadiens que des centaines et des milliers de travailleurs quittent leur emploi parce qu'ils ont les moyens d'aller en Floride.

Il y a effectivement des gens qui ont les moyens d'aller en Floride, et c'est leur choix. Je connais toutefois peu de gens, surtout dans la circonscription de mon collègue, qui quittent leur emploi pour aller passer des vacances en Floride. Les gens très riches ne sont pas légion dans cette circonscription. Les temps sont très durs dans cette ré-